



LUNERAY

## ***Au Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

**Présents :** M. AUGER, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, M. CORRUBLE, Mme MORIN

**Absents excusés avec pouvoir :** M. DÉMOULINS (pouvoir à M. LARCHEVEQUE)  
Mme MALETRAS (pouvoir à M. AUGER)  
Mme ROQUIGNY (pouvoir à Mme MORIN)

**Absents excusés sans pouvoir :** Mme SAISON, Mme VAILLANT, Mme DUFOUR, Mme BEAUPERE, M. LEMAITRE

Mme DIOLOGENT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ajout de 2 questions à l'ordre du jour de la réunion : Convention avec la Mission Locale pour un service civique / Cession à Terroir de Caux d'une parcelle rue du Puits.

### **Communications du Maire :**

- remerciements de la Banque Alimentaire pour la subvention de 50 € allouée le 26 janvier 2023 ;
- démission de Mme Camille DUFOUR en tant que membre de la commission animation, culture et sports ;
- représentation de la commune au Salon de l'Agriculture par deux animaux de la Ferme des Trois Portes : un taureau dans la section des mâles 2/3 ans, et un veau dans la section femelle suitée de 3/4 ans.

### **Liste des délibérations du conseil municipal :**

- Délibération n°1/2/2023: adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux de France. Coût annuel : 115 €.
- Délibération n°2/2/2023 : création de 3 emplois permanents d'agent de service à l'école maternelle pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe de 3 agents en poste.
- Délibération n°3/2/2023 : avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique relative au parc éolien du Bois Désiré sur Saint-Pierre-le-Viger et La Gaillarde.
- Délibération n°4/2/2023 : accord pour étendre la zone industrielle de Luneray, rue du Général de Gaulle, afin de permettre à la société LUNOR de maintenir puis d'agrandir son activité.
- Délibération n°5/2/2023 : validation de l'étude menée par FREDON pour la végétalisation des cimetières de la commune. Coût prévisionnel des travaux : 55 000 €.
- Délibération n°6/2/2023 : accord pour la mise en place d'un second columbarium dans le cimetière sud. Coût de l'opération : 25 840 € HT (PF Lemarchand de Luneray).
- Délibération n°7/2/2023 : accord pour l'installation d'un poteau incendie dans la rue des Poîtreaux à l'angle de la rue de la Guillotine. Coût des travaux : 3 091 € HT (Veolia).



-Délibération n°8/2/2023 : accord pour la rénovation des vestiaires de football du stade de Gruchet.  
Coût prévisionnel de l'opération : 70 000 € HT.

-Délibération n°9/2/2023 : approbation de la Convention Cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire.

-Délibération n°10/2/2023 : accord pour la mise à disposition par la Mission Locale Côte d'Albâtre d'un jeune en service civique jusqu'au 29 juillet 2023 (service accueil périscolaire).

-Délibération n°11/2/2023 : évaluation à l'euro symbolique du terrain communal situé dans la rue du Puits et cadastré AB73 (avis des domaines en date du 13/02/2023).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h25.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 24 février 2023

Le Maire,

Guy AUGER

